# Communiqué de Presse

**Direction de la Communication**

Réf: 770f10
Tél. +33 (0)3 88 41 25 60
Fax +33 (0)3 88 41 39 11
Internet: www.coe.int
e-mail: pressunit@coe.int


COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

**47 Etats membres**

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

## Les gouvernements européens se mobilisent pour aider les Roms

Strasbourg, 20.10.2010 – Les représentants des 47 États membres du Conseil de l'Europe, de l'UE et de la communauté rom réunis aujourd'hui à Strasbourg ont unanimement condamné la discrimination largement répandue à l'encontre des Roms et leur marginalisation sociale et économique.

Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Thorbjørn Jagland, à l'initiative de qui cette réunion a été organisée à la suite des inquiétudes de l'été dernier autour des droits des Roms, a déclaré : « Le temps est venu d'agir. Aujourd'hui, nous avons pris un nouveau départ pour réellement aider la population rom d'Europe. Les Roms sont nos concitoyens européens".

Les États membres ont décidé de s'unir dans un seul et même effort pour donner une réponse paneuropéenne aux besoins des quelque 12 millions de Roms vivant sur notre continent.

La "Déclaration de Strasbourg" rappelle des principes directeurs et priorités :

a) la non-discrimination, la citoyenneté, les droits des femmes et des enfants ;
b) l'inclusion sociale, notamment en matière d'éducation, de logement et de soins de santé ;
c) l'autonomisation et un meilleur accès à la justice.

Elle prévoit également la création d'un nouveau programme de formation européen pour plus d'un millier de médiateurs roms, qui dispenseront des conseils juridiques et administratifs aux communautés roms. En 2011, il est prévu de former quelque 440 médiateurs roms ; ce chiffre pourrait passer à plus d'un millier dans les années suivantes, en fonction des ressources disponibles. Le Conseil de l'Europe prévoit en outre de former une centaine de juristes en 2011. Les médiateurs et juristes roms interviendront pour améliorer l'accès au logement, à l'enseignement, aux soins de santé et à l'emploi, et feront aussi le lien entre communautés roms et société civile.

Ces actions s'appuieront sur l'expertise du Conseil de l'Europe pour développer la coopération nécessaire avec les autorités centrales et régionales et les pouvoirs locaux, ainsi qu'avec des organisations internationales.